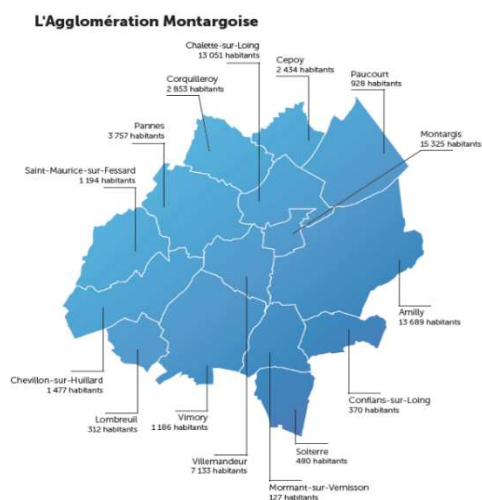




Les 18 fiches-actions du Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) de l'Agglomération Montargoise 2023-2028



B- Les 18 fiches-actions prioritaires

Axe stratégique	N°	Intitulé de l'action
Axe n°1 – Prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité	1	Consolider les actions de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation
	2	Développer le rappel à l'ordre solennel pour agir sur les premiers passages à l'acte
	3	Lutter contre le décrochage scolaire (accueil d'élèves exclus temporairement, mesures de responsabilisation)
	4	Instituer des actions de sensibilisation dans la durée pour un bon usage des réseaux sociaux
	5	Déployer un dispositif de prévention spécialisée pour agir sur les dimensions éducatives, sportives, culturelles et d'insertion
Axe n°2 – Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités	6	Poursuivre la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité
	7	Renforcer les dispositifs de prévention routière et de sécurisation face à l'accidentologie
	8	Soutenir la participation des habitants (« participation citoyenne », « voisins solidaires et vigilants »)
	9	Participation au protocole opérationnel sur le phénomène des rodéos urbains
	10	Accompagner le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire porté par les villes
	11	Participer aux programmes de prévention du transporteur face aux incivilités
	12	Déployer un protocole opérationnel pour prévenir et agir sur les dépôts sauvages
Axe n°3 – Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales	13	Accompagner et soutenir les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales
	14	Développer des actions sur la « santé mentale » en direction des jeunes et des familles (sensibilisation, formation)
	15	Conduire des actions de prévention des addictions (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo)
	16	Favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice)
	17	Promouvoir le développement des actions en matière de laïcité et de promotion des valeurs de la République
	18	Soutenir les travaux d'intérêt général (TIG), le travail non rémunéré (TNR) et les mesures de réparation

**Axe n°1 –
Prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et
renforcer le soutien à la parentalité**

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°1 : Consolider les actions de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation	
	Pilote du projet	Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap).
	Constat	L'adolescence est une période difficile pour une majorité de familles, notamment monoparentales. Les parents peuvent se retrouver en manque de repères face aux changements de comportements et d'habitudes de leurs enfants.
	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Porter des actions qui s'adressent à toutes les familles ; • Collaborer de manière renforcée entre les professionnels du secteur de la parentalité ; • Contribuer au dialogue parents/adolescents en apportant aux parents des outils d'informations interactifs pour engager un échange avec leur enfant ou détecter les signes d'alerte d'un comportement à risque.
	Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les compétences de chaque parent et développer leur confiance dans leurs capacités éducatives ; • Responsabiliser les parents dans la protection de leur enfant ; • Encourager les synergies entre les acteurs du territoire ; • Prise en compte de la dimension interculturelle ; • Développer les expériences de participation (cafés des parents, conférences, groupes de partage d'expérience, coaching parental, communication non violente et écoute active, gestion des émotions et des affects, etc.).
	Public visé	Parents et professionnels agissant dans le champ éducatif et social.
	Description	Le soutien à la parentalité vise à favoriser un travail de réflexion et d'actions pour prévenir les risques liés à l'adolescence, l'absentéisme et les difficultés scolaires et mieux impliquer les parents dans la politique locale de prévention, notamment en soutenant les acteurs et en développant des ressources en matière de parentalité. Les partenaires du CISPD ne souhaitent toutefois pas se substituer aux familles mais de leur permettre de s'informer, d'échanger et d'avancer dans leurs réflexions.
	Partenaires associés	Écoles, collèges, lycées, SOPC, PRE, Caf, Agence départementale des solidarités, CCAS des villes, centres sociaux, IMANIS, Pimms Médiation, Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
	Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des équipes éducatives dans la construction des projets et des prestations et la mobilisation des parents ; • Taux de participation des parents aux soirées-débats proposées.
	Financeurs pressentis	Caf (via le Reaap), Conseil départemental, Ville, État (contrat de ville), Éducation nationale.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des actions déjà réalisées. • Organiser régulièrement des actions sur la parentalité (conférences, coaching, cafés des parents, etc.). 	

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°2 : Développer le rappel à l'ordre solennel pour agir sur les premiers passages à l'acte	
	Pilote du projet	Cabinet des maires pour chaque commune concernée.
	Constat	Face aux incivilités, le rappel à l'ordre est un outil à la disposition du Maire destiné à apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité.
	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel de la règle par l'autorité municipale pour les mineurs et les majeurs ; • Prévenir les comportements délinquants et incivilités dès les premiers actes ; • Travail de sensibilisation auprès des parents (ou représentants légaux).
	Objectifs opérationnels	Le champ d'application : absentéisme scolaire, présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, incivilités commises par des mineurs, incidents aux abords des établissements scolaires, incivilité dans les transports, conflits de voisinage, bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique, abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, divagation d'animaux dangereux.
	Public visé	<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne majeure ayant commis un acte susceptible d'avoir porté atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, dès lors que ces faits ne constituent ni un crime, ni un délit, et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une plainte ou d'une enquête judiciaire en cours ; • Toute personne mineure dans la même situation ainsi que ses parents.
	Description	Le rappel à l'ordre est une injonction verbale adressée par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. Ce partenariat est concrétisé par la signature d'un protocole entre le parquet et les Maires du Loiret qui a pour objet d'organiser l'échange d'informations. La convocation aux parents pourra être adressée par voie postale ou remise en main propre par la Police municipale.
	Partenaires associés	Maires, parquet de Montargis, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, bailleurs sociaux, Keolis.
	Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer le temps entre le constat des faits et la convocation effective (se rapprocher d'un délai d'un mois maximum) ; • Bilan statistique annuel des rappels à l'ordre prononcés ainsi qu'une analyse quantitative et qualitative.
	Financeurs pressentis	Villes.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et développement de l'action. • Nombre de rappels à l'ordre prononcés chaque année : 10 à 15 par an. 	

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°3 : Lutter contre le décrochage scolaire (accueil d'élèves exclus temporairement, mesures de responsabilisation)	
	Pilote du projet	Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC) de l'AME, en lien avec l'Éducation nationale.
	Constat	<ul style="list-style-type: none"> • L'exclusion temporaire des 11-16 ans lorsqu'elle n'est pas prise en charge au sein de la cellule familiale peut conduire à des ruptures plus importantes dans le parcours de l'enfant ou du jeune, voire à de l'errance. • Demande de l'Éducation nationale de développer un cadre d'accueil non-scolaire pour les élèves exclus temporairement. • Besoin de soutenir les mesures de responsabilisation prononcées par l'Éducation nationale.
	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'oisiveté de certains jeunes par une prise en charge durant l'exclusion temporaire et par la préparation de son retour dans l'établissement ; • Prévenir le phénomène des exclusions multiples ; • Accompagner les mesures de responsabilisation prononcées par l'Éducation nationale (activité de solidarité, culturelle ou de formation en dehors des heures d'enseignement).
	Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien pour les élèves les plus fragiles et leur famille pour élaborer une stratégie de réussite scolaire ; • Faciliter le retour en cours par une prise de conscience du jeune des faits à l'origine de son exclusion ou de la mesure de responsabilisation.
	Public visé	Jeunes de 11 à 16 ans.
	Description	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole existant de prise en charge et suivi préventif entre les collèges et les structures ; • Mesures de responsabilisation prononcées par les établissements scolaires, en lien avec les partenaires et les services des villes notamment jeunesse et sport.
	Partenaires associés	Éducation nationale et chefs d'établissements scolaires, SOPC, PRE, structures de proximité pour l'accueil des élèves exclus et Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
	Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réitérants dans les exclusions et nombre de conseils de discipline. • Bilan qualitatif annuel des partenaires et organisation de comité de suivi, en lien avec les chefs d'établissements.
	Financeurs pressentis	État, AME, villes, Conseil départemental.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Action à poursuivre et à renforcer. • Nombre d'élèves exclus temporairement pris en charge : 20 à 25 collégiens exclus temporairement par an et nombre de mesures de responsabilisation : à définir avec l'Éducation nationale. 	

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°4 : Instituer des actions de sensibilisation dans la durée pour un bon usage des réseaux sociaux	
	Pilote du projet	Programme de réussite éducative de l'AME, en lien avec les chefs d'établissements scolaires.
	Constat	Les réseaux sociaux se sont développés à une vitesse considérable ces dernières années et la grande majorité des jeunes les utilisent fréquemment. Cependant, le manque d'encadrement de ces pratiques peut contribuer à l'adoption de comportements à risque chez certains utilisateurs par une utilisation déviante des réseaux sociaux (volonté de nuire, propagation de fausses informations, harcèlement...).
	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le public, et tout particulièrement les mineurs aux dérives des réseaux sociaux (cyberharcèlement, atteinte à la vie privée, chantage, diffusion de photos de nudité, etc.) ; • Favoriser la pleine connaissance et les potentialités des réseaux sociaux.
	Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des sessions de sensibilisation en direction des jeunes et des parents en complémentarité de l'offre existante sur les communes et notamment par le développement de référents « promeneurs du net ». • Actions de sensibilisation avec des intervenants extérieurs (policiers, spécialistes des réseaux sociaux, anciennes victimes de lynchage virtuel...).
	Public visé	Adolescents de 11 à 18 ans et parents.
	Description	Lancement tout au long de l'année de plusieurs actions et de rencontres avec différents acteurs afin d'informer les jeunes et les parents aux pratiques responsables à adopter sur les réseaux sociaux.
	Partenaires associés	Écoles, collèges, lycées, SOPC, PRE, Caf, Agence départementale des solidarités, CCAS, centres sociaux, Pimms Médiation, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, Mission locale AJIAM, Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Espace, AMARA 45, services jeunesse des villes, Contrat local de santé, Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
	Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquences des actions de sensibilisation menées. • Nombre de participants.
	Financeurs pressentis	Établissements scolaires, État, Conseil départemental, Conseil régional et villes.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions déjà mises à oeuvre et à renforcer. • Réaliser régulièrement des activités de sensibilisation ou de formation chaque année auprès des jeunes et des parents. 	

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°5 : Déployer un dispositif de prévention spécialisée pour agir sur les dimensions éducatives, sportives, culturelles et d'insertion	
	Pilote du projet	Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
	Constat	L'Agglomération Montargoise envisage de créer un service de prévention spécialisée, avec le soutien du Département, afin d'agir en direction des publics en situation de décrochage scolaire, de rupture sociale et/ou familiale. La prévention spécialisée est avant tout une pratique éducative, une méthodologie de terrain, un travail de proximité pour renforcer le travail éducatif et social.
	Objectif général	Créer ou restaurer le lien social en proposant des actions éducatives et de médiation en journée mais également sur des créneaux où les services publics sont habituellement plus en retrait.
	Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Aller à la rencontre des jeunes en situation ou en risque de marginalisation et de leurs familles afin de proposer une prise en charge éducative individuelle et une mise en lien avec les réseaux spécialisés ; • Impulser ou participer à des dynamiques partenariales permettant la mise en œuvre d'une stratégie de prévention globale ; • Favoriser la réussite éducative au travers d'accompagnements individuels et d'actions partenariales ; • Contribuer aux politiques d'insertion sociale des jeunes et de lutte contre l'exclusion (accès aux loisirs éducatifs).
	Public visé	11-25 ans.
	Description	L'équipe de prévention spécialisée aura pour vocation d'assurer une veille active sur les différents quartiers, d'orienter et d'accompagner les personnes (jeunes ou adultes) rencontrées, en se situant en interface avec les institutions. Ils réguleront les éventuels conflits et tensions entre les groupes sur le terrain et seront en lien quotidien avec les différents partenaires, afin d'assurer la meilleure orientation et prise en charge possible.
	Partenaires associés	Collèges, lycées, SOPC, PRE, Caf, Agence départementale des solidarités, Aide sociale à l'enfance (ASE), CCAS, centres sociaux, Pimms Médiation, Mission locale AJIAM, PJJ, Association Espace, AMARA 45, IMANIS, services jeunesse des villes, Contrat local de santé, Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
	Indicateurs / évaluation	Bilan annuel d'activité du dispositif (nombre de jeunes repérés, nature des suivis et des orientations, etc.).
	Financeurs pressentis	Villes, AME et Département (à hauteur de 50%).
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle action à mettre en œuvre avec un déploiement prévisionnel en 2024/2025 suite à un appel d'offre. • Nombre de jeunes à suivre annuellement par les éducateurs spécialisés : 100 à 120. 	

**Axe n° 2 –
Consolider la tranquillité publique
et lutter contre toutes les formes d'incivilités**

AXE STRATEGIQUE N°2	Action n°6 : Poursuivre la prévention des cambriolages (opérat. tranquillité vacances), des vols par ruse ou à la fausse qualité	
	Pilote du projet	Polices Municipales et Police intercommunale, en lien avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale.
	Constat	Depuis de nombreuses années, les forces de l'ordre donnent la possibilité aux personnes de signaler l'inoccupation du logement pour une durée limitée, de manière à mettre en place une surveillance. Il s'agit de l'Opération Tranquillité Vacances, plus communément appelé « OTV ». Par ailleurs, les personnes âgées ou isolés peuvent être vulnérables au vol par ruse ou à la fausse qualité réalisé par une personne qui usurpe une qualité (policier, agent de la compagnie des eaux, de l'électricité, des villes, de l'AME ou du CCAS) pour pénétrer dans une habitation.
	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la réactivité des forces de l'ordre et des polices municipales contre la délinquance de proximité, en particulier dans la lutte contre les cambriolages et les vols par ruse. • Aller à la rencontre des seniors pour effectuer de la prévention ; • Effectuer le relais avec les publics suivis au CCAS pour venir en aide aux plus vulnérables.
	Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le dispositif OTV désormais essentiellement dématérialisé. • Sensibiliser les personnes âgées dépendantes sur les risques d'escroqueries ou de vols commis à leur domicile.
	Public visé	Les habitants de l'AME, plus particulièrement les seniors, les personnes isolées et les personnes vulnérables.
	Description	L'opération « tranquillité vacances », participe à une surveillance accrue des domiciles par les forces de l'ordre et les polices municipales. Ainsi, lorsque l'habitation est inoccupée, des patrouilles de surveillance sont effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler le domicile. La prévention des arnaques, des vols par ruse ou à la fausse qualité se traduit par des actions de sensibilisation.
	Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, Agence départementale des solidarités, CCAS, centres sociaux, Office des Retraités et Personnes Agées de l'Agglomération Montargoise (ORPADAM), Centre Local d'Information et de Coordination pour personnes âgées (CLIC), Pimms Médiation, Contrat Local de la Santé (CLS), bailleurs sociaux, résidences seniors et Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
	Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de cambriolages ; nombre de saisines du dispositif OTV ; • Diminution des infractions liées au vol à la fausse qualité ou vol par ruse.
	Financeurs pressentis	Villes, CCAS.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Action déjà engagée et à renforcer. • Conduire sur le territoire une action annuelle de sensibilisation sur les arnaques, les vols par ruse ou à la fausse qualité. 	

Action n°7 : Renforcer les dispositifs de prévention routière et de sécurisation face à l'accidentologie	
Pilote du projet	Polices municipales et Police intercommunale, en lien avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale.
Constat	Face à la nécessité d'un partage apaisé de l'espace public en protégeant les piétons et pour le développement d'attitudes responsables et citoyennes, il apparaît nécessaire de poursuivre le travail de prévention routière mené par les forces de l'ordre, les Polices municipales et la Police intercommunale en direction des jeunes mais également de la population en générale, et ce afin de lutter encore davantage contre l'accidentologie.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une attitude responsable et citoyenne chez les publics, en particulier les plus jeunes, notamment lorsqu'ils sont piétons ou lors de l'utilisation d'un cyclo ou deux roues ou d'une trottinette. • Conduire des actions de sensibilisation sur l'ensemble de la population, notamment les seniors (ex : forum de la sécurité routière).
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Perpétuer et développer l'ensemble des actions de prévention routière existantes ; • Prévenir les comportements à risques et sensibiliser les élèves sur les dangers de la route et des utilisations frauduleuses (défaut d'assurance, débridage, comportements dangereux, distracteurs, consommation d'alcool et/ou de stupéfiants).
Public visé	Tout public, en particulier les jeunes et les seniors.
Description	Renforcer les actions d'éducation à la sécurité routière de manière concertée afin de développer une conscience citoyenne auprès des jeunes. Plus largement, des actions en direction de l'ensemble de la population seront développés autour d'outils pédagogiques, de campagnes de prévention, de l'animation d'un forum de la sécurité routière pour tout public.
Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, établissements scolaires, Conseil départemental, Office des Retraités et Personnes Agées de l'Agglomération Montargoise (ORPADAM), Centre Local d'Information et de Coordination pour personnes âgées (CLIC), services municipaux et association de sécurité routière, CCAS.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des actions et des interventions / évolution des problématiques / impact de ces actions ; • Statistiques liées à l'accidentologie routière et la délinquance routière.
Financeurs pressentis	Ville, Préfecture, Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR), Conseil départemental.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Action déjà engagée et à renforcer. • Conduire un programme annuel de prévention routière en direction des établissements scolaires et des personnes âgées. • Public visé : ensemble des élèves scolarisés chaque année et habitants en général via un Forum de la sécurité routière.

AXE STRATEGIQUE N°2	Action n°8 : Soutenir la participation des habitants (« participation citoyenne », « voisins solidaires et vigilants »)	
	Pilote du projet	Police nationale et Gendarmerie nationale, en lien avec les Polices municipales et la Police intercommunale.
	Constat	La sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'État, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement à travers le respect des lois et règlements, l'accomplissement d'actes de prévention et de signalement aux forces de sécurité intérieure, ainsi que l'adoption d'une posture de vigilance face à des événements ou comportements inhabituels.
	Objectif général	Déployer le dispositif de « participation citoyenne » et / ou de « voisins vigilants et solidaires » sur les communes volontaires afin d'en faire un levier complémentaire d'action de prévention de la délinquance et de renforcer les liens entre les élus, la population, les forces de l'ordre et les Polices municipales. Ce dispositif appuie l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).
	Objectifs opérationnels	Améliorer la réactivité des forces de sécurité / Accroître l'efficacité de la lutte contre les cambriolages et la délinquance / Rassurer la population et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.
	Public visé	Habitants des communes volontaires de l'Agglomération Montargoise.
	Description	Le travail effectué quotidiennement par les forces de l'ordre a vocation à s'inscrire dans une démarche partenariale afin d'améliorer de lutter contre la délinquance et développer ainsi une vigilance citoyenne. Concrètement, le Maire désigne, un ou plusieurs habitants référents sur la base du volontariat ou la ville déploie le dispositif « voisins vigilants et solidaires ». Ces habitants s'engagent par écrit avec la mairie à respecter un certain nombre de règles parmi lesquelles le respect des libertés fondamentales et de la vie privée de chacun ou se conforme à la charte de « Voisins vigilants ». Une fois désignés, les référents deviennent des interlocuteurs reconnus par les forces de l'ordre, par la Mairie et par leurs voisins. Ils ont vocation à faire remonter tout type d'informations utiles aux autorités et à informer en retour leurs voisins en cas de problème particulier. Les référents ne se substituent en aucun cas aux forces de l'ordre.
	Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, habitants référents, dispositif « Voisins vigilants et solidaires ».
	Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de cambriolages ; • Implication des référents dans le dispositif.
	Financeurs pressentis	Villes volontaires (en coordination et en relai en matière de communication).
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions à renforcer sur le territoire. • Déployer le dispositif sur les communes volontaires afin de toucher un large public. 	

Action n°9 : Mise en place d'un protocole opérationnel pour détecter, prévenir, suivre et agir sur le phénomène des rodéos urbains	
Pilote du projet	Police nationale et Gendarmerie nationale, en lien avec le parquet de Montargis.
Constat	Les rodéos urbains constituent des comportements dangereux, associés à un sentiment d'impuissance publique.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un protocole opérationnel ; • Prévenir les rodéos motorisés en exposant les jeunes aux risques encourus afin de les dissuader d'imiter leurs pairs ; • Restaurer ou renforcer les liens entre les jeunes et les forces de sécurité intérieure et les pompiers.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les dispositifs facilitant la détection de ce phénomène (vidéoprotection) ; • Développer les solutions pour faciliter la mise en fourrière à l'échelon local ; • Sensibiliser les jeunes sur l'importance et le respect des règles de sécurité.
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants particulièrement concernés par ce phénomène et qui nécessitent une intervention prioritaire ; • Conducteurs de deux-roues motorisés, quads ou véhicules motorisés.
Description	<p>Adoption d'un process :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Depuis les appels 17, pour permettre une transmission rapide des informations au CSU pour : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire des PV de contexte et ainsi alimenter les enquêtes en cours pour obtenir plus facilement des condamnations. ✓ Rechercher les périmètres concernés pour prévoir des passages dans les parties communes et in fine saisir les 2 roues. ✓ Permettre des signalements anonymes par la population pour trouver les lieux de stockage. ✓ Déployer des ateliers de sensibilisation en direction des jeunes sur la réalité en images des accidents qui touchent les pilotes de deux-roues, pour une réelle prise de conscience des risques physiques.
Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, parquet de Montargis, population concernée, bailleurs sociaux et service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
Indicateurs / évaluation	Synthèse annuelle : comparaison du nombre de faits et de réquisitions de rodéos motorisés, diminution des nuisances sonores et routières.
Financeurs pressentis	Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Association de prévention routière et villes.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions déjà mises à oeuvre et à renforcer par un protocole opérationnel. • Bilan chiffré des saisies annuelles des motos ou quads.

Action n°10 : Accompagner le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire porté par les villes	
Pilote du projet	Polices Municipales et Police intercommunale, en lien avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale.
Constat	Les dispositifs de vidéoprotection sur le territoire se développent et contribuent à la sécurisation des espaces publics. De nouvelles implantations sont prévues par des communes volontaires en lien avec les forces de l'ordre. Les bailleurs sociaux du territoire sont également susceptibles de développer des dispositifs de vidéoprotection sur leur patrimoine.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Agir sur le niveau de délinquance de voie publique et améliorer la tranquillité publique ; • Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux exposés à la délinquance ; • Protéger les bâtiments et biens publiques ou le patrimoine des bailleurs sociaux ; • Contribuer à la prévention et à la sécurité routières.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire la vidéoprotection dans un cadre global en cohérence avec les autres dispositifs, en particulier des bailleurs ; • Empêcher le passage à l'acte délinquant et dissuader les potentiels auteurs ; • Contribuer à l'élucidation des affaires ; • Poursuivre le développement et l'optimisation de la vidéoprotection en lien avec les aménagements urbains ; • Favoriser le déport des images de la vidéoprotection vers les forces de l'ordre lorsqu'il n'est pas encore mis en œuvre.
Public visé	Habitants des communes de l'Agglomération Montargoise et personnes de passage présentes sur le territoire.
Description	Le déploiement de la vidéoprotection est réalisée par les communes et facilite la gestion de la présence humaine des forces de sécurité en lui donnant un rôle complémentaire aux interventions humaines.
Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, villes, parquet de Montargis, bailleurs sociaux.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'images exploitable et qualités des images ; • Le nombre d'appuis opérationnels des forces de l'ordre via les caméras fixes ou nomades ; • Nombre de réquisitions ; • Nombre de communes ayant déployé un dispositif (fixe ou nomade).
Financeurs pressentis	Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le déport des images et en investissement, Conseil départemental, Conseil régional, communes volontaires.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions déjà mises à oeuvre et à renforcer. • Favoriser le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur les communes volontaires n'en disposant pas actuellement.

AXE STRATEGIQUE N°2	Action n°11 : Participer aux programmes de prévention du transporteur face aux incivilités	
	Pilote du projet	Amelys-Keolis, en lien avec les établissements scolaires.
	Constat	Les incivilités de certains usagers, en particulier les plus jeunes, à bord des bus sont une préoccupation grandissante car elles perturbent le service, ont un coût non négligeable et détériorent la sécurité du service. La typologie des actes d'incivilités sont multiples : de la simple incivilité à la violence verbale, voire physique.
	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions de prévention afin de réduire les incivilités et les faits de violence rencontrés sur le réseau. • Faire évoluer les comportements des voyageurs et faire baisser les incivilités dans les transports en commun.
	Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une prise de conscience collective et le bien vivre ensemble en passant par la promotion des formes de politesse et le comportement à adopter lors d'un voyage en bus. • Renforcer les relations étroites avec les forces de l'ordre et les Polices municipales, ainsi qu'avec les services du procureur de la République grâce aussi à la vidéosurveillance des bus pour agir dans les situations qui ont fait l'objet de dépôt de plainte.
	Public visé	Usagers des bus et notamment les jeunes scolarisés dans les établissements scolaires du territoire de l'AME.
	Description	<p>Conduire un programme de prévention qui aura pour objectif de lutter contre les incivilités par un travail pédagogique et explicatif faisant participer les jeunes sous la forme de réalisation de dessins, d'affiches de prévention, voire d'un clip sur le comportement citoyen à adopter au sein du réseau de bus.</p> <p>Ce programme sera accompagné d'une campagne de communication mettant également en avant des condamnations réelles prononcées à l'encontre d'auteurs d'incivilités ou d'agressions envers des personnels.</p>
	Partenaires associés	Services communication des villes et de l'AME, établissements scolaires du territoire de l'AME, SOPC, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale.
	Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements scolaires et de jeunes participants au programme ; • Réduction des incivilités dans les transports en commun.
	Financeurs pressentis	Amelys-Keolis, AME, villes (service communication) et Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Action à engager à partir de 2024/2025. • Diffuser le programme sur les communes et dans chaque établissement scolaire du territoire de l'AME. 	

Action n°12 : Déployer un protocole opérationnel pour prévenir et agir sur les dépôts sauvages	
Pilote du projet	Co-pilotage des Polices municipales et de la Police intercommunale, en lien avec le services techniques des villes.
Constat	Les dépôts sauvages de déchets ménagers, de déchets industriels et de gravats constituent un problème sur des secteurs identifiés du territoire.
Objectif général	Protéger les sites particulièrement exposés aux dépôts sauvages de déchets par une présence dissuasive et un dispositif de surveillance.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les dispositifs facilitant la détection de ces phénomènes (vidéoprotection) ; • Renforcer la sensibilisation du public sur les dépôt sauvages et l'importance du respect des règles.
Public visé	L'ensemble du territoire et notamment les bords d'axes routiers, les espaces communs des bailleurs sociaux, les aires de stationnement, les bordures de chemins forestiers, et tout espace urbain pouvant devenir un espace de stockage de ces déchets.
Description	<p>Autour d'un protocole opérationnel, il s'agit en premier lieu d'intensifier les patrouilles des Polices municipales, de la Police intercommunale et des forces de l'ordre dans un but dissuasif, autour des lieux habituellement exposés.</p> <p>En second lieu, concernant les dépôts sauvages, la surveillance sera appuyée par les dispositifs de vidéoprotection ou des pièges photographiques dans ces zones afin d'avoir un effet préventif sur les éventuels pollueurs, de les identifier en s'appuyant sur les clichés réalisés. Il s'agit d'un matériel photographique qui se déclenche dès qu'il détecte un mouvement, de jour comme de nuit.</p>
Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, parquet de Montargis, bailleurs sociaux, copropriétés, services techniques des villes.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de mis en cause identifiés, auditionnés et nombre de poursuites engagées ; • Recensement des points identifiés sur le territoire avant action ; • Comparaison avec le recensement des mêmes points après un an de mise en place des dispositifs.
Financeurs pressentis	Villes.
Calendrier et objectif chiffré	Bilan annuel chiffré des actions engagées.

Axe n°3 –

**Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences
faites aux femmes et intrafamiliales**

Action n°13 : Accompagner et soutenir les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales	
Pilote du projet	IMANIS, en lien avec le Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Constat	L'accompagnement et le soutien aux dispositifs existants permet de favoriser le repérage, l'orientation et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre les dispositifs par des échanges de pratiques et de suivi entre professionnels des situations pour une prise en charge globale des victimes ; • Sensibiliser les acteurs de proximité (associatifs, institutionnels) aux violences au sein du couple ; • Renforcer la connaissance des structures existantes en tant qu'outil susceptible d'être sollicité.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels intervenant auprès des victimes de violences ; • Faire fonctionner un réseau de partenaires pour une dynamique de travail (repérer, orienter et proposer des réponses) ; • Développement des actions d'information / sensibilisation des professionnels.
Public visé	Victimes des violences conjugales et intrafamiliales et les professionnels du territoire.
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Réunir régulièrement l'ensemble des acteurs (actualité juridique, échanger sur des situations anonymisées) ; • Animer un réseau d'acteurs qui gravitent autour des violences faites aux femmes et intrafamiliales ; • Décliner des actions et événements autour de ce thème afin de sensibiliser le plus grand nombre ; • Favoriser le lien avec des non-professionnels des violences intrafamiliales mais confrontés à des publics susceptibles d'être victimes (centres sociaux, bailleurs sociaux, acteurs sociaux, services jeunesse, professions de santé...).
Partenaires associés	IMANIS, AVL, délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité, délégué du préfet, Agence départementale des solidarités, professionnels de santé, Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), CCAS des villes, Caf, centres sociaux, Contrat local de santé (CLS), Espace, AMARA45, Région, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, Tribunal Judiciaire de Montargis, bailleurs sociaux, écoles, collèges, lycées, SOPC, PRE, Pimms Médiation, Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	Nombre de réunions réalisées / Nombre d'action de sensibilisation / Nombre de professionnels impliqués / Nombre d'institutions et associations participantes / Amélioration des orientations sur les structures spécialisées.
Financeurs pressentis	Ville, État, Conseil départemental et Conseil régional.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions déjà engagées et organiser, a minima, une rencontre annuelle entre les acteurs du territoire et déploiement d'actions de formation et de sensibilisation d'au moins 50 acteurs chaque année.

Action n°14 : Développer des actions sur la « santé mentale » en direction des jeunes et des familles (permanences, sensibilisation, formation)	
Pilote du projet	Contrat local de santé (CLS), en lien avec le futur conseil local de santé mentale (CLSM).
Constat	Les gestes de premiers secours largement connus et diffusés pour les problèmes physiques ne le sont pas autant, voire pas du tout, pour les problèmes d'ordre psychologique. Pourtant les troubles psychiques touchent 1 personne sur 5 en France.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et proposer une politique locale utile et efficace en santé mentale ; • Organiser des formations de premiers secours en santé mentale (PSSM), reconnus par le ministère de la Santé.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire une politique locale ambitieuse de sensibilisation, de formation et de repérage précoce des troubles psychiques ; • Désigmatiser la maladie mentale ; • Repérer les signes énonciateurs d'une crise et adopter une posture adaptée à la situation.
Public visé	Acteurs en contact avec les publics, services municipaux et intercommunaux (sociaux, santé, administratifs, etc.).
Description	<p>La mise en place de formations est destinée à répondre à des situations que les agents peuvent rencontrer au quotidien, comment répondre face à une personne trop stressée, angoissée, agressive, qui a pris des substances, qui fait une crise de panique ou même, qui a des intentions suicidaires.</p> <p>La formation de premiers secours en santé mentale (PSSM), reconnaitra les professionnels comme secouristes agréés en santé mentale. Un diplôme validé par le ministère de la Santé. Au cours de 2 jours de formation, les stagiaires pourront acquérir des connaissances générales sur le champ de la santé mentale, notamment à propos des quatre troubles psychiques les plus fréquents (troubles dépressifs, anxieux, psychotiques et liés à l'utilisation de substances) et apprendront à intervenir face à une personne en crise ou en difficulté autour de cas pratiques.</p>
Partenaires associés	Agence régionale de santé (ARS), Équipe Mobile d'Intervention et de Crise pour Enfant et Adolescent (EMICEA), Centres Médico-Psychologiques (CMP), Point écoute Ado (AMARA 45), Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, IMANIS, Agence départementale des solidarités, CCAS, Caf, centres sociaux, Contrat local de santé (CLS), Espace, CLIC, ORPADAM et service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	Bilan annuel des formations réalisées et des actions de sensibilisation réalisées.
Financeurs pressentis	ARS, État, Conseil départemental, villes et CCAS des villes.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle action : déploiement en 2024/2025 des premières sessions de formation. • Organisation de deux à trois sessions par an.

Action n°15 : Conduire des actions de prévention des addictions (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo)	
Pilote du projet	Association Espace, en lien avec le Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC).
Constat	Les conduites à risque font partie intégrante de nombreux adolescents (consommation de tabac, d'alcool, de drogue, de protoxyde d'azote) et sont sources d'addictions, comme c'est le cas également avec les jeux vidéo.
Objectif général	Mener une action générale de prévention des risques liés aux addictions et donner une information objective sur les risques liés à ces addictions afin de développer les compétences et les ressources des acteurs du territoire.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la prévention en particulier sur les produits détournés de leur usage comme le protoxyde d'azote, réduire les conduites addictives, diminuer les consommations excessives et poly-consommations ou consommations festives. • Améliorer les compétences des adultes et des professionnels autour de la problématique addictions par des actions d'informations et /ou de formations pour un repérage précoce, un suivi éducatif ou social adapté.
Public visé	Adolescents de 11 à 18 ans et parents.
Description	<p>Il s'agit de développer un programme d'information et de prévention des consommations de substances psychoactives, de l'alcool, du tabac, des jeux vidéo au travers de méthodes participatives. Le projet s'articulera en trois étapes :</p> <p>1/ Les apports théoriques, sous forme d'ateliers en petits groupes ou par classes, permettant aussi bien d'informer que de faire le point sur les connaissances des jeunes. Ces rencontres sont co-menées par des professionnels de la santé.</p> <p>2/ Des débats théâtraux pour débloquer la parole sur la problématique abordée, confronter des manières d'agir et faire émerger les points de vue des élèves sur le sujet. Le débat théâtral en interaction entre la scène et la salle, entre les comédiens et les spectateurs permet de s'interroger et d'introduire une véritable réflexion et un espace d'expression.</p> <p>3/ Des rencontres-débats sous formes différentes selon les lieux (café pédagogique, quizz, rencontres jeunes et parents).</p>
Partenaires associés	Espace, Point écoute Ado (AMARA 45), établissements scolaires, Contrat local de santé, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, Agence départementale des solidarités, PJJ, Mission locale, services jeunesse, CCAS, Caf, centres sociaux, SOPC et service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	Nombre et fréquences des actions de sensibilisation menées / Nombre de participants.
Financeurs pressentis	Mildeca, Contrat local de santé, FIPD, Conseil départemental, Conseil régional, État (crédits de politique de la ville).
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions à renforcer autour d'un programme sur les différentes formes d'addictions. • Réaliser au moins une activité de sensibilisation ou de formation chaque année auprès des jeunes et des parents.

Action n°16 : Favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice)	
Pilote du projet	Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC).
Constat	Les équipes pédagogiques, partenaires du CISPD, souhaitent développer des outils adaptés aux plus jeunes, concernant l'éducation à la citoyenneté et à la justice.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Familiariser les jeunes aux grands principes et valeurs de la République, de la citoyenneté et de la justice ; • Faire mieux connaître les dispositifs existants en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer le dialogue avec les plus jeunes sur la vie citoyenne ; • Organiser des temps dédiés sur l'accès au droit et à la citoyenneté ; • Engager la participation et l'engouement des jeunes publics sur ces questions (premiers pas de citoyen) ; • Familiariser les plus jeunes avec le fonctionnement des institutions.
Public visé	Jeunes du territoire scolarisés ou fréquentant les structures jeunesse.
Description	L'action se déploiera autour du prêt ou de l'acquisition d'outils pédagogiques afin de développer des actions d'éducation à la citoyenneté (Moi Jeune Citoyen, Questions de justice, rallyes citoyens, reconstitution de procès), en particulier avec le soutien du parquet de Montargis, de l'AVL, de la PJJ et du SPIP.
Partenaires associés	Éducation nationale, Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), AVL, PJJ, SPIP, IMANIS, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, services jeunesse des villes, SOPC, centres sociaux, associations œuvrant dans l'accès au droit et la citoyenneté et service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de participation aux actions ; • Nombre d'établissements scolaires chaque année ;
Financeurs pressentis	Villes, Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), Conseil départemental, Conseil régional, État (contrat de ville) et AME.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Action déjà mise à oeuvre et à renforcer. • Bilan annuel des actions d'éducation à la citoyenneté (objectif : 150 élèves par an).

Action n°17 : Promouvoir le développement des actions en matière de laïcité et de promotion des valeurs de la République	
Pilote du projet	Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC).
Constat	Face à l'existence d'atteintes portées aux valeurs républicaines ainsi qu'au principe de laïcité, les acteurs de terrain se sentent parfois démunis. Il convient ainsi d'encourager le soutien aux actions associatives ou municipales portant notamment sur la mixité sociale, culturelle, sportive et éducative et développer la formation des acteurs sur les valeurs de la République.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et impliquer les partenaires institutionnels et associatifs autour des valeurs de la République et la citoyenneté. • Encourager l'engagement citoyen de tous les habitants du territoire et des jeunes notamment. • Valoriser les « bonnes pratiques » des associations engagées dans la promotion des valeurs républicaines.
Objectifs opérationnels	Sensibiliser et former les acteurs de terrain, les agents des services publics et les élus sur les valeurs de la République et laïcité pour leur permettre d'apporter des réponses appropriées.
Public visé	Les professionnels et les habitants.
Description	<p>Il s'agit de promouvoir les actions en matière de laïcité et de valeurs de la République à la fois en direction du public et des acteurs de terrain, en contact direct avec les publics. Une action qui vise à répondre à leur besoin de qualification et d'accompagnement sur l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils rencontrent au quotidien et sur le partage des valeurs de la République auprès des habitants.</p> <p>Cette action s'appuiera sur le kit « Valeurs de la République et laïcité » réalisé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Le kit promeut une approche fondée sur le droit et le dialogue. Sur le plan pédagogique, une approche pragmatique est privilégiée à partir d'un cadrage historique et juridique. L'application du principe de laïcité est abordée à travers différents cas pratiques adaptés aux situations professionnelles des participants. Cette approche s'articulera autour du renforcement du travail mené dans l'accompagnement éducatif et scolaire (notamment via le programme de réussite éducative), comme outil dans la transmission des valeurs républicaines et des comportements citoyens.</p>
Partenaires associés	Acteurs associatifs du territoire, acteurs institutionnels, professionnels et habitants.
Indicateurs / évaluation	Nombre de formations et /ou sensibilisation et nombre et profil des personnes formées.
Financeurs pressentis	Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Conseil départemental, Conseil régional, fonds européens.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions à renforcer. • Bilan annuel des actions d'éducation à la citoyenneté (objectif : 150 élèves sensibilisés par an).

Action n°18 : Soutenir les travaux d'intérêt général (TIG), le travail non rémunéré (TNR) et les mesures de réparation	
Pilote du projet	Le SPIP et la PJJ, en lien avec le Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC).
Constat	<ul style="list-style-type: none"> • La condamnation à des Travaux d'Intérêt Général (TIG) est une peine qui nécessite de diversifier les potentialités d'accueil et de consolider l'accueil des publics mineurs et majeurs de la commune ayant un TIG à exécuter. • Le travail non rémunéré (TNR) est une alternative aux poursuites, elle permet au parquet de proposer une sanction à l'auteur de faits délictuels ou contraventionnels, lorsque celui-ci reconnaît sa culpabilité, en évitant un procès. • La mesure de réparation est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la politique pénale favorable à un développement des mesures alternatives à l'incarcération dans un objectif global de prévention de la récidive ; • Lutter contre le sentiment d'impunité que peuvent ressentir des délinquants condamnés mais n'effectuant pas de peine ; • Favoriser la dimension pédagogique de la condamnation, notamment auprès des mineurs et donner du sens à la peine.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et diversifier l'offre de places d'accueil TIG mineurs et majeurs sur les villes et l'AME ; • Promouvoir et développer le dispositif de TIG (quantitativement, mais également qualitativement) ; • Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes dont, pour beaucoup, l'exercice de TIG est la première expérience dans le monde du travail ; • Valoriser les tuteurs de TIG par le retour d'informations sur les résultats de cette action.
Public visé	Personnes ayant une peine à exécuter résident sur les communes de l'Agglomération Montargoise.
Description	Faciliter l'accueil et le suivi des personnes réalisant un TIG, un TNR ou une mesure de réparation autour d'un suivi permanent, de bilans réguliers, la consolidation des postes d'accueil existants et l'ouverture de nouveaux postes.
Partenaires associés	Services techniques et partenaires du CISPD susceptibles d'accueillir des TIG, TNR ou des mesures de réparation pénale.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant effectué un TIG, un TNR ou une mesure de réparation au sein des communes ou de l'AME ; • Nombre de postes disponibles et diversité des postes proposés ; hausse ou baisse du délai d'exécution des peines.
Financeurs pressentis	Services de justice, villes, AME et partenaires du CISPD.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions déjà mises à oeuvre et à développer. • Développement de nouveaux postes de TIG sur les communes et l'AME et à alimenter chaque année.